

DEAP

FORMATION PAR APPRENTISSAGE



DIPLÔME D'ÉTAT AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

FORMATION GRATUITE ET RÉMUNÉRÉE (EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE)



Emplois et secteurs d'activités :

L'auxiliaire de puériculture peut exercer dans différentes structures, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social ou en hospitalisation à domicile :

- Maternité, crèche, halte-garderie, pouponnière, service hospitalier pédiatrique ou néonatal
- Structure multi-accueil ou service PMI (Protection Maternelle et Infantile)
- Établissements accueillant des enfants en situation de handicap ou en difficulté sociale
- Interventions à domicile (SAAD, associations)

Objectifs de la formation :

- Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale.
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences.
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

Compétences à acquérir :

- Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires.
- Élaborer et mettre en oeuvre des activités d'éveil, de loisir, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe.
- Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer.
- Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins.
- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant.
- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation.

- Établir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage.
- Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels.
- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adapté en prenant en compte la prévention des risques associés.
- Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soin.
- Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités.
- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques.

Méthodes mobilisées :

- Enseignement général solide en présentiel
- Travail de groupe à fréquence régulière
- Accompagnement individualisé
- Apports théoriques et mise en pratique professionnelle

Modalités d'évaluation :

- Suivi de l'alternance en entreprise.
- Compétences évaluées sous forme ponctuelle écrite, orale

Il est possible de valider un ou plusieurs blocs de compétences.

Durée et rythme de la formation :

Formation sur 1 an en cursus partiel

Dates de formation : de Septembre à Juillet



FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Modalités et délais d'accès :

Dossier de candidature à compléter en ligne : <https://candidature-cfa-jeanne-darc.hub3e.com/>
Entretien avec le responsable de section
(Possibilité d'intégrer la formation jusqu'à 3 mois après le début des cours, sous réserve des places disponibles.)

Pré-requis :

- Avoir entre 18 et 29 ans (aucune limite d'âge pour les personnes en situation de handicap)
- Signer un contrat d'apprentissage
- Être titulaire d'un BAC Professionnel Accompagnement, Soins et Services à la Personne (ASSP)
(Possibilité d'équivalences étudiées sur dossier si titulaire d'un autre diplôme)

Tarif :

La formation est intégralement prise en charge dans le cadre de l'apprentissage par l'OPCO de l'employeur.



CODE RNCP : 40743
CERTIFICATEUR :
MINISTÈRE CHARGE DE LA SANTÉ
DATE FIN D'ENREGISTREMENT : 01/09/2029

Formation DEAP (annuelle) *	Durée
Accompagnement individuel	77 h
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	154 h
Bloc 2 - Évaluation de l'état clinique et mise en oeuvre de soins adaptés en collaboration	266 h
Total formation théorique au CFA	497 h
Total formation clinique (stages)	525 h

*Les personnes titulaires d'un BAC PRO ASSP sont dispensées des blocs 3, 4 et 5.

APRÈS LE DEAP

> Formation en soins infirmiers - IFSI
Accès direct en 1^{re} année pour les titulaires du DAP.

ADMINISTRATION : SITE DOLLFUS
12, RUE AUGUSTE DOLLFUS
76600 LE HAYRE

Contact :
02 35 54 65 63
contact.cfa@esja.fr

COURS : CFA/CFC
SITE COTY
1, PLACE GERMAINE COTY
76620 LE HAYRE

Vous êtes en situation de handicap ? Contactez-nous, nous étudierons les modalités d'intégration et de formation.